

Nos réf. : CRAT/14/AV.219
JH/LP

Le 24 avril 2014

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du quartier « Ville haute » à THUIN

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 février 2013, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le projet de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	renforcer la Ville haute mettant en valeur sa nature médiévale, améliorant sa qualité durable et son cadre urbain et faisant rayonner le quartier sur sa région.
<u>Demande</u> :	Rénovation urbaine
<u>Localisation</u> :	Ville-haute
<u>Demandeur</u> :	Ville de Thuin
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet</u> :	EPU-re
<u>Date de réception du dossier</u> :	12 mars 2014

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable tant sur le périmètre de l'opération que sur le programme de réalisation.

Les périmètres et programme de Rénovation Urbaine présentés concernent la Ville Haute. Le but recherché est de provoquer un effet d'entraînement permettant à la fois de préserver le caractère médiéval de cette partie de la Ville tout en l'inscrivant dans la modernité, de remettre ce cadre exceptionnel dans le contexte, les exigences et les attentes de la vie actuelle.

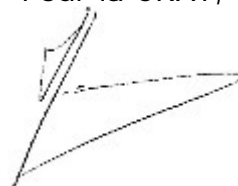
L'opération concerne environ 800 habitants et 250 utilisateurs réguliers. Le programme de rénovation s'appuie sur 7 axes et 77 actions et se décline en 12 fiches-projets. Il est à noter qu'un nombre important d'actions complémentaires ont déjà été initiées par la Ville.

Le périmètre découle de la morphologie du lieu. Les propositions du programme ont pour la plupart une portée stratégique et résultent d'une réflexion globale. Sont plus particulièrement abordés la mobilité, les promenades urbaines, la mise en valeur du patrimoine, le logement, les espaces publics et de rencontre, les infrastructures scolaires et culturelles...

La Commission souligne la qualité du dossier qui lui a été présenté, tant concernant le diagnostic très fouillé, que la justification et la qualité descriptive des fiche-projets. La motivation de l'autorité communale et l'engagement passionné de l'auteur de projet ont aussi été particulièrement appréciés et sont de bon augure pour la réussite de l'opération. La bonne articulation avec le processus de Revitalisation Urbaine est à souligner.

Bien que la réalisation des projets fasse appel à plusieurs sources de financement et devraient constituer un portefeuille de projets susceptible de bénéficier d'un financement FEDER, la CRAT souligne l'indigence de l'enveloppe budgétaire globale prévue par le Gouvernement aussi bien pour la réalisation d'opérations de Rénovation Urbaine que de Revitalisation.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président